



INFORMATIONS UTILES AUX LICENCIES – A CONSERVER

PROCEDURE POUR OBTENIR LA LICENCE

Les licenciés 2023-2024 ont dû recevoir ou vont recevoir un mail de ne_pas_repondre@ffr.fr contenant des identifiants (numéro de licence et mot de passe) et un lien sur lequel cliquer. Une fois les informations complétées et vérifiées (bien mentionner l'ensemble des prénoms présents sur la pièce d'identité et en respectant la ponctuation ou les liaisons entre noms et prénoms), l'assurance choisie (valider le choix de l'option sur la note d'information de l'assurance) et les modalités de traitements des données personnelles validées, vous pourrez éditer le certificat médical à faire remplir, tamponner et signer par le médecin. Il est impératif que tous les documents soient remplis. Le licencié doit ensuite scanner et insérer les pièces demandées dans son dossier FFR sur Internet, dans le même temps que la photo (**penser à la mettre à jour**) et l'autorisation parentale de soins (pour les mineurs) et toute autre pièce demandée. Les originaux des différentes pièces doivent être obligatoirement déposés au secrétariat du club **dès que possible et au plus tard le vendredi 20 juillet 2024 pour les M16, M19 et Seniors, et le samedi 21 septembre 2024 pour l'école de rugby et les M14**, accompagnés du dossier d'inscription papier et du paiement de la cotisation.

COTISATION ANNUELLE ET RETOUR DES DOSSIERS

Le montant des cotisations 2024-2025 a été arrêté par le comité directeur du CSV, selon le barème suivant :

| <u>CATEGORIES</u> | <u>COTISATIONS</u> | <u>DATE SOUHAITEE DE RETOUR DU DOSSIER</u> |
|--|--------------------|--|
| <u>Baby Rugby – avoir 3 ans révolus</u> | 100 euros | 23 septembre 2024 |
| <u>Moins de 6 ans – nés en 2019</u> | 190 euros | 23 septembre 2024 |
| <u>Moins de 8 ans – nés en 2017-2018</u> | 240 euros | 23 septembre 2024 |
| <u>Moins de 10 ans – nés en 2015-2016</u> | 240 euros | 23 septembre 2024 |
| <u>Moins de 12 ans – nés en 2013-2014</u> | 240 euros | 23 septembre 2024 |
| <u>Moins de 14 ans (minimes) – nés en 2011-2012</u> | 260 euros | 23 septembre 2024 |
| <u>Moins de 16 ans (cadets) – nés en 2009-2010</u> | 260 euros | 21 juillet 2024 |
| <u>Moins de 19 ans (juniors) – nés en 2006-2007-2008</u> | 260 euros | 21 juillet 2024 |
| <u>Féminines (toutes catégories d'âge)</u> | 160 euros | 21 juillet 2024 |
| <u>Seniors</u> | 300 euros | 21 juillet 2024 |
| <u>Vétérans</u> | 160 euros | 23 septembre 2024 |
| <u>Rugby à V</u> | 160 euros | 23 septembre 2024 |

Pour tout dossier rendu complet avant le **21 juillet 2024**, une réduction de **10€** s'appliquera.

Ce montant inclut le prix de la licence, l'assurance, un équipement aux couleurs du club mais aussi les frais de déplacement qui s'effectuent en car ou en minibus.

Modalités de paiement : soit 1 chèque à l'ordre du **CSV** de la totalité (encaissé le 15 septembre 2024), soit 2 chèques (encaissés les 15 septembre 2024 et 15 octobre 2024), soit 3 chèques (encaissés les 15 septembre 2024, 15 octobre 2024 et le 15 novembre 2024) pour les dossiers remis avant le 1^{er} septembre 2024.

Pour les dossiers remis après cette date, le premier chèque sera encaissé lors du dépôt du dossier et le(les) autre(s) le 15 du/des mois suivant(s).

Réduction famille : remise de 15 % sur la licence la moins chère.

Aides possibles : nous sommes habilités à accepter les **Chèques Vacances** et les **Coupons Sports** émis par l'**ANCV** et délivrés par les employeurs ou comités d'entreprise, pour régler tout ou partie de la cotisation.

Les détenteurs du **Pass' Région** se verront déduire la somme de **30 €** (sur présentation de la carte ET du code, et après acceptation par la Région Auvergne Rhône-Alpes). Idem pour les détenteurs du **Pass'Sport** de **50 €**.

Cercle Sportif de Villefranche

Complexe rugbystique de l'Escale

Route de Nuits - 69400 ARNAS

✉ : secretariat@csvrugby.fr - ☎ : 04 74 65 24 02

🌐 : www.csvrugby.org

SIRET : 402 175 186 000012



QUELQUES QUESTIONS, QUELQUES REPONSES

Le système SportEasy, comment ça fonctionne ?

En début de saison, le dirigeant administratif de votre catégorie vous inscrit sur SportEasy. Ce système permet une gestion de la vie de l'équipe : entraînements, tournois, matches, événements de la vie du club... Vous recevez par mail un lien sur lequel cliquer et qui vous permettra de créer votre compte sur le site Internet. Une application (disponible sur AppStore et Google Play) est également disponible pour gérer votre compte SportEasy directement sur votre smartphone.

Pourquoi est-il important de répondre aux sollicitations sur SportEasy ?

La gestion d'un collectif n'est pas une chose facile, SportEasy est un outil qui permet de faciliter grandement cette tâche. Il permet également de constituer le nombre d'équipes et de valider le nombre de joueurs à transporter (capacité du car limitée) et indiquer au responsable du tournoi le nombre de joueurs et d'équipes (important pour l'organisation sportive et l'intendance). Nous nous réservons la possibilité de ne pas accepter les joueurs qui n'auraient pas répondu au sondage (ce que, bien évidemment, nous ne souhaitons pas).

Comment connaître les horaires de départ et de retour des tournois et des matches ?

Lors de la convocation par mail et SportEasy, nous indiquons l'heure de rendez-vous et de départ (15 min. entre les deux pour permettre de faire l'appel après l'installation dans le car).

Concernant le **retour**, l'horaire reste toujours une prévision et dépend de l'organisation.

Merci de votre compréhension à ce sujet.

En cas d'accident lors d'un entraînement, d'un tournoi ou d'un match, quelles sont les démarches à effectuer ?

Un éducateur ou un dirigeant du CSV vous donnera deux documents : une fiche de renseignements et un certificat médical à faire tamponner par le médecin. Ces documents devront être retournés au secrétariat du CSV.

En cas d'hospitalisation sur place, une procédure peut être mise en place, notamment concernant le rapatriement.

Des actions hors rugby sont-elles prévues et pourquoi ?

Chaque saison, des actions sont mises en place pour permettre de financer, par exemple, une sortie de fin d'année ou un équipement particulier. Les années précédentes, nous avons eu la traditionnelle vente des brioches, le loto de l'école de rugby et des actions lors des tournois (vente de crêpes, de gâteaux...). La participation à ces actions est essentielle à la vie des collectifs.

AUCUNE LICENCE NE SERA EMISE SANS QUE TOUS LES ELEMENTS N'AIENT ETE DEPOSES AU SECRETARIAT DU CLUB

Toute demande de justificatif de paiement doit être formulée obligatoirement lors de la remise du dossier

Cercle Sportif de Villefranche

Complexe rugbystique de l'Escale

Route de Nuits - 69400 ARNAS

✉ : secretariat@csvrugby.fr - ☎ : 04 74 65 24 02

🌐 : www.csvrugby.org

SIRET : 402 175 186 000012